



La mort des rois dans l'Empire songhaï (XV^e-XVI^e siècles) *The death of kings in the Songhai Empire (15th-16th centuries)*

Kouamé Charles Landry Koffi

Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte d'Ivoire

Email : kofficland@yahoo.fr

Orcid id : <https://orcid.org/0009-0006-0500-7684>

Massandjé Fadika

Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte d'Ivoire

Email : sabusy7791@gmail.com

Orcid id : <https://orcid.org/0009-0000-9299-4222>

Anin Patricia-Claire N'cho

Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte d'Ivoire

Email : patriciaclaieranin2014@gmail.com

Orcid id : <https://orcid.org/0009-0006-2451-2627>

Résumé : Cette étude se propose d'explorer un aspect peu étudié de l'Empire songhaï à savoir la mort des rois entre le XV^e et le XVI^e siècle. En se penchant sur cet aspect, notre travail vise à mettre en lumière l'importance et le rôle central de la figure royale dans cet empire. À travers l'analyse des chroniques soudanaises et de la tradition orale, nous nous proposons d'examiner les circonstances, les rituels funéraires et les conséquences politiques et sociales de la mort des rois songhaï. La recherche révèle que la mort de ces derniers, qu'elle soit naturelle ou non, donnait lieu à des rituels funéraires traditionnels ou islamiques qui reflétaient leur statut. En outre, elle entraînait des luttes de succession et une période d'anarchie sociale qui affectaient la stabilité de l'empire. Ainsi, la mort des rois est un moment clé qui révèle leur importance et leur rôle déterminant dans l'équilibre et le bon fonctionnement de l'Empire songhaï.

Mots-clé : Empire songhaï, mort des rois, rituels funéraires, luttes de succession, anarchie sociale.

Abstract : This study proposes to explore a least-studied aspect of the Songhai Empire, namely the death of kings between the 15th and 16th centuries. By focusing on this aspect, our work aims to highlight the importance and central role of the royal figure in this empire. Through the analysis of Sudanese chronicles and oral tradition, we propose to examine the circumstances, funeral rituals and political and social consequences of the death of Songhai kings. The research reveals that the death of kings, whether natural or unnatural, gave rise to traditional or Islamic funeral rituals that reflected their status. In addition, it led to succession struggles and a period of social anarchy that affected the stability of the empire. Thus, the death of kings is a key moment that reveals their importance and their determining role in the balance and proper functioning of the Songhai Empire.

Keywords : Songhai Empire, death of kings, funeral rituals, succession struggles, social anarchy.

Introduction

L'Empire songhaï, qui s'est épanoui du XV^e au XVI^e siècle, est le dernier grand empire de l'Afrique de l'Ouest médiévale. L'historiographie relative à cet empire met souvent l'accent sur les actions des rois durant leur règne, soulignant ainsi le rôle fondamental de la figure royale dans la dynamique de cette monarchie. Cette étude se propose d'aborder la royauté sous un angle différent, en se concentrant sur un aspect moins abordé : la mort des rois en fonction. Bien que des historiens tels que Delafosse (1912), Cissoko (1975) et Konaré Ba (1977) aient

évoqué la mort de tel ou tel roi dans certains passages de leurs travaux, il n'existe, à notre connaissance, aucune étude d'ensemble consacrée exclusivement à ce phénomène.

La problématique de ce travail s'articule autour des questions suivantes : Comment les rois mouraient-ils dans l'Empire songhaï ? Quels rites funéraires leur étaient réservés ? Quelles conséquences leur décès entraînait-il pour l'empire ? L'objectif de cette étude est d'analyser la mort des rois comme un événement marquant qui illustre l'importance et le rôle central du roi dans l'Empire songhaï au cours du XV^e et XVI^e siècle.

Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur les chroniques soudanaises, notamment le *Tarikh es-Soudan* et le *Tarikh el-Fettach*, ainsi que sur la tradition orale songhaï. Notre démarche a consisté à analyser de manière critique ces sources et à les recouper entre elles afin de se rapprocher le plus possible de la réalité historique. Le plan se déclinera en trois parties : la première présentera les circonstances de la mort des rois. La deuxième partie examinera les différents rituels funéraires auxquels les rois décédés avaient droit. Quant au dernier axe, il se penchera sur les conséquences desdits décès sur la stabilité au sein de l'empire.

1. Les circonstances de la mort des rois

L'Empire songhaï, entre le XV^e et le XVI^e siècle, a connu la mort de six de ses rois dans l'exercice de leur fonction. Cet inventaire effectué à partir des sources que nous avons collectées révèle que, dans l'ordre chronologique, ces souverains sont Sonni Ali, Askia Moussa, Askia Ismaïl, Askia Ishaq, Askia Daoud et Askia Mohammed Bano. Ces rois ont trouvé la mort dans des circonstances variées, que l'on peut classer en deux catégories distinctes : les morts naturelles et les morts non naturelles¹.

1.1. Les circonstances de mort naturelle

La mort naturelle a été la cause la plus fréquente de décès parmi les rois de l'Empire songhaï durant cette période. Quatre souverains ont ainsi trouvé la mort de cette manière.

Le premier roi décédé de mort naturelle fut l'Askia Ismaïl. Il mourut le 15 novembre 1539, après un règne relativement court d'environ deux ans et sept mois. Bien que sa mort soit qualifiée de naturelle, les circonstances précises restent floues. Toutefois, le *Tarikh es-Soudan* semble associer cette issue fatale à un châtement divin. Selon cette source, au moment où le chanteur annonça son avènement, Askia Ismaïl éprouva une émotion intense qui se solda par des pertes de sang anales. Il déclara alors à ses frères : « Cela m'arrive uniquement à cause du Coran sur lequel j'avais juré fidélité à l'Askia-Mohammed-Benkan ; le Livre saint exerce ainsi son châtement contre moi. Je ne conserverai pas longtemps le pouvoir [...] » (Es-Sa'di, 1981, p. 155).

Puis vint le tour d'Askia Ishaq de succomber de mort naturelle le 23 mars 1549, après avoir régné neuf ans et six mois. Sa mort fut provoquée par une maladie qu'il contracta au début de cette même année, lors de son déplacement à Koukiya, localité songhaï située à 150 kilomètres en aval de Gao (Es-Sa'di, 1981, p. 162). Bien que les sources ne précisent pas le nom de cette maladie, il est évident que ce soit cette dernière qui l'a conduit à la mort.

Askia Daoud mourut après trente-quatre ans et six mois de règne, en 1582 dans sa ferme de Tondibi près de Gao, où il résidait avec sa famille et passait une grande partie de ses dernières années. Il mourut de maladie mais sans que le nom de cette maladie ne soit connu (Es-Sa'di, 1981, p. 185). Toutefois, sa mort fut interprétée par certains comme une punition divine. En effet, il est rapporté qu'un de ses fils, Mohammed Benkan, gouverneur du Kourmina, prit l'initiative d'une expédition punitive contre la province vassale du Massina,

¹ On entend par mort naturelle un décès qui survient à la suite d'une maladie, de la vieillesse ou d'une défaillance organique interne, sans intervention externe ou acte violent. À l'inverse, la mort non naturelle correspond à un décès qui résulte d'une cause externe, telle qu'un assassinat, une mort au combat, un accident ou d'autres causes violentes.

infligeant d'énormes ravages et causant la mort de nombreux lettrés distingués et de saints personnages. Informé de la maladresse de son fils, Askia Daoud le désapprouva complètement. D'après le *Tarikh es-Soudan* : « Cet évènement fut d'un mauvais augure pour le souverain, car il ne demeura plus bien longtemps en ce monde après cette affaire, ce qui suffit à démontrer son influence funeste. » (Es-Sa'di, 1981, p. 183)

Le dernier roi à mourir de mort naturelle fut l'Askia Mohammed Bano ou Bani. Son décès survint de manière inattendue le 09 avril 1588, après seulement deux années de règne, en pleine révolte menée par son frère, le dénommé Mohammed Es-Sadeq, qui occupait le poste de Balama, c'est-à-dire chef militaire dans la localité de Kabara. En réalité, Askia Mohammed Bano avait quitté Gao à la tête de son armée pour affronter son adversaire, mais il trouva la mort dans son camp. Selon le *Tarikh el-Fettach*, elle est survenue vers 14 heures, alors qu'il venait de prendre son bain et avait gagné sa couche, où il s'était étendu sans se dévêtir et s'était endormi (Kati, 1913, 240). Sa mort fut donc subite, survenant dans son sommeil. Les récits divergent quant aux causes de son décès : certains évoquent la vive colère qu'éprouvait ce roi à l'égard du Balama, car « on trouva sur sa lèvre inférieure des blessures qu'il s'était faites avec ses dents », tandis que d'autres attribuent son décès à des problèmes d'obésité (Es-Sa'di, 1981, p. 199). Askia Mohammed Bano était en effet décrit comme « un homme d'une forte corpulence, gras et ventru » (Kati, 1913, 240). En définitive, que sa mort soit provoquée par un trouble émotionnel intense ou par des complications liées à son état physique, elle apparaît comme le résultat de facteurs internes. Elle s'inscrit ainsi dans le cadre d'une mort naturelle.

1.2. Les circonstances de mort non naturelle

Deux rois de l'Empire songhaï ont trouvé la mort dans des circonstances de mort non naturelle. C'est d'abord Sonni Ali, le fondateur de cet empire, qui périt dans ces circonstances. En effet, après vingt-huit ans de règne, il trouva la mort de façon accidentelle le 6 novembre 1492, au retour d'une expédition, dans le pays de Gourma en se noyant dans un torrent appelé Koni (Es-Sa'di, 1981, p. 116). Cependant, les *Tarikh* perçoivent cette mort comme une punition divine. Ainsi, le *Tarikh es-Soudan* affirme que Sonni Ali « périt par la volonté du Puissant, du Tout-puissant », tandis que le *Tarikh el-Fettach* déclare qu'il « périt [...] frappé par Dieu » (Es-Sa'di, 1981, p. 116 ; Kati, 1913, p. 99). Cette interprétation s'explique par les persécutions religieuses et politiques que ce souverain avait fait subir à la communauté musulmane durant son règne², notamment en portant atteinte à la vie, à l'honneur et à la considération des savants et des pieux personnages. Ce qui aurait précipité sa mort, à en croire le *Tarikh el-Fettach*, ce sont les invocations adressées à Dieu contre lui d'« un saint homme de condition pauvre » dont il avait ravi la fille. À ces invocations viennent s'ajouter celles de « deux saints personnages de la descendance du *mori* Haougaro » qu'il ordonna d'enchaîner et d'exiler sur une île alors que ceux-ci étaient venus se plaindre d'un préjudice que leur avait causé un membre de sa famille (Kati, 1913, pp. 98-99). Pour sa part, Konaré Ba (1977, p. 132) pense que les lettrés musulmans, victimes des exactions de Sonni Ali, « ont largement fait recours à l'occultisme oriental contre lui ».

Le second roi qui périt dans des circonstances de mort non naturelle est Askia Moussa. Il fut tué au combat à la suite d'un complot ourdi par ses frères et cousins paternels le 12 avril 1531, après avoir régné deux ans, huit mois et quatorze jours. Ce complot a été orchestré en réaction aux persécutions qu'Askia Moussa leur faisait subir depuis son accession au trône, pour consolider son pouvoir et protéger sa couronne. Dans le récit des événements se rapportant à sa mort, le *Tarikh es-Soudan* révèle que c'est lorsqu'il fit arrêter et exécuter son

² D'une part, les persécutions menées par Sonni Ali contre la communauté musulmane étaient religieuses, car elles s'attaquaient à des figures et des pratiques centrales de leur foi ; d'autre part, elles étaient politiques, car elles visaient à supprimer toute opposition et à renforcer son pouvoir.

jeune frère Abdallah que les autres résolurent de le tuer. Ils l'attaquèrent d'abord par surprise et à cette occasion l'aîné d'entre eux, Alou, lui infligea une blessure à l'épaule avec un javelot. Se retranchant dans son palais à Gao, Askia Moussa passa la nuit à se préparer pour le combat du lendemain. À l'aube, il ceignit ses armes et sortit pour affronter ses agresseurs. Cependant, lors de la bataille qui s'ensuivit, ses frères parvinrent à le mettre en déroute, le poursuivirent et le tuèrent (Es-Sa'di, 1981, pp. 142-144.). Pour sa part, le *Tarikh el-Fettach* mentionne qu'Askia Moussa fut tué au village de Mansoura, situé dans la banlieue de Gao (Kati, 1913, p. 156).

Ainsi, diverses circonstances, tant naturelles que non naturelles, ont entouré la mort des rois dans l'Empire songhaï. Quelles que soient ces circonstances, tous les rois décédés ont eu droit à des rituels funéraires qu'il convient d'examiner.

2. Les rituels funéraires des rois

Les rituels funéraires qui entouraient la mort des rois au sein de l'Empire songhaï puisaient leurs racines dans les valeurs culturelles et religieuses de l'époque. Ils s'appuyaient sur la tradition locale et la religion islamique, qui coexistaient dans ce territoire. L'importance accordée à chacune de ces influences dans les rituels funéraires variait selon la personnalité des souverains défunts.

2.1. Le rituel funéraire traditionnel

Le rituel funéraire traditionnel³, observé lors de la mort des rois en Afrique de l'Ouest en général, était globalement similaire à celui décrit par Delafosse concernant les Mossi : « Lorsque le décès d'un empereur a été constaté, on procède à son inhumation et à ses funérailles dans la même forme que pour un simple particulier, avec cette différence toutefois que les cérémonies ont plus d'éclat et donnent lieu à des sacrifices plus importants » (Delafosse, 1912, t.2, p. 133). L'éclat des cérémonies et l'importance des sacrifices témoignent du statut exceptionnel du défunt et de son rôle central au sein de la société.

Dans l'Empire songhaï, parmi les rois qui moururent en fonction, Sonni Ali bénéficia d'un rituel funéraire traditionnel. Cela s'explique par le fait qu'il était le seul, parmi ces rois, à avoir solidement ancré son pouvoir dans les croyances traditionnelles songhaï. Malheureusement, les sources disponibles offrent peu de détails sur le rituel funéraire spécifique de ce souverain.

Le *Tarikh es-Soudan* évoque le traitement du corps de Sonni Ali, le présentant comme une punition divine infligée à ce dernier. Il rapporte ceci : « Ses enfants lui firent ouvrir le ventre, en retirèrent les entrailles et remplirent la cavité de miel afin que le corps ne se corrompît pas. Mais on prétend que Dieu lui a infligé cela en punition de la tyrannie qu'il avait déployée sa vie durant envers les populations. » (Es-Sa'di, 1981, p. 116).

Ce type de traitement est perçu comme une punition divine parce qu'il contrevient à l'interdiction islamique de porter atteinte au corps du défunt, considéré comme sacré en tant que créature divine (Burkhalter, 2000, p. 78). Cependant, comme le souligne Delafosse (1912, t. 3, p. 170), la conservation des cadavres était une pratique courante chez plusieurs populations d'Afrique de l'Ouest. Bien que contraire aux interdits islamiques, elle faisait partie intégrante du rituel funéraire traditionnel et était particulièrement réservée aux grandes personnalités. Du point de vue de la tradition, le traitement du corps de Sonni Ali correspondait à son statut.

Le *Tarikh el-Fettach* mentionne brièvement l'enterrement de Sonni Ali en ces termes : « Aussitôt que ses soldats furent assurés de sa mort, ils l'enterrent sur place, et personne n'a

³ Le rituel funéraire traditionnel désigne l'ensemble des pratiques et cérémonies ancestrales qui entourent l'enterrement et la commémoration des souverains, indépendamment de toute influence extérieure, comme celle de l'Islam.

su depuis en quel endroit se trouvait son tombeau. » (Kati, 1913, p. 99). On peut se demander pourquoi son corps n'a pas été transporté à la capitale pour y être inhumé, alors qu'il avait été soumis à un traitement d'embaumement qui aurait permis ce voyage. En l'absence d'informations claires, il est difficile de répondre à cette question. Cependant, il est possible que le mystère autour de la sépulture du souverain ait été entretenu par les Askia pour ne pas qu'elle devienne un objet de culte (Konaré Ba, 1977, p. 135).

Une autre étape des cérémonies funéraires traditionnelles de Sonni Ali fut la fête mortuaire ordonnée par son fils et successeur légitime, Baro, après l'enterrement. Cette fête qui faisait partie des traditions funéraires des populations d'Afrique de l'Ouest (Delafosse, 1912, t. 3, p. 170), avait pour but de commémorer les défunts. Dans le cas de Sonni Ali, elle se distingua par sa spécificité. La tradition orale songhaï la décrit ainsi : « Bâro ordonna à l'ensemble de l'empire de faire la fête. Celle-ci consiste en ce qu'il n'y a ni époux, ni épouse : quiconque attaque celui qui fait la cour à son épouse doit lui être présenté ; celle qui se dispute avec une femme marchant derrière son époux devra également lui être présentée. Et la fête devait durer quarante jours. » (Soumalia, Hamidou et Laya, 1998, p. 31)

2.2. Le rituel funéraire islamique

Le rituel funéraire islamique est régi par des pratiques spécifiques, qui peuvent toutefois différer selon les régions. Néanmoins, il existe quatre pratiques obligatoires dont doit bénéficier tout musulman, sans distinction de sexe, d'âge ou de cause de décès. Ce sont notamment le lavage du défunt, l'enveloppement dans un linceul, la prière pour le mort et l'enterrement (Brahmi, 2005, p. 5).

Les Songhaï avaient une longue tradition de pratique du rituel funéraire islamique qui remonte à leur islamisation au XI^e siècle⁴. Une preuve matérielle de ce rituel est la présence de stèles funéraires à Gao, dédiées à des rois, des reines ou d'autres personnages de famille royale, dont la plus ancienne date de 1100 (Cuoq, 1975, p. 111).

Grâce au *Tarikh el-Fettach*, nous avons une description assez détaillée de ce rituel concernant un prince de l'empire, en l'occurrence le gouverneur de la province du Kourmina qui avait été tué en 1588 à Kabara par son frère, le chef militaire portant le titre de Balama. Le récit indique qu'après le décès,

on s'occupa ensuite de laver le corps du défunt et on apporta trois pièces d'une riche étoffe de Sous pour lui servir de linceul ; l'imam de Kabara, Môri ag-Samba, l'enveloppa dans l'une des trois pièces et emporta les deux autres ; ce fut lui qui présida au lavage du corps et au transport de la civière à Tombouctou. C'est dans cette dernière ville que furent dites les prières sur le cadavre et qu'il fut enterré [...] Le *balamâ* accompagna le convoi funèbre jusqu'à Tombouctou, puis il versa une aumône pieuse pour faire réciter le coran sur le défunt, fit égorger un grand nombre de vaches et fit don aux tâleb qui avaient récité le Coran de dix vaches et de cent mille cauris. (Kati, 1913, p. 237)

Comme on peut le remarquer, les quatre rites obligatoires pour tout musulman décédé ont été rigoureusement appliqués à ce prince défunt. Cissoko (1975, p. 194) souligne que les funérailles de ce prince ne différaient pas dans le rituel de celles d'individus ordinaires. Toutefois, il est important de mentionner qu'elles pouvaient se distinguer par la valeur de l'aumône, le nombre d'animaux sacrifiés et l'importance des dons faits à ceux qui étaient chargés de réciter le Coran, qui étaient considérablement plus élevés que pour les individus ordinaires. On voit bien ici comment le statut social pouvait influencer les pratiques funéraires, tout en restant fidèle aux normes religieuses de base.

⁴ Cette islamisation fut l'œuvre de commerçants arabo-berbères venus d'Afrique du Nord pour faire le commerce dans la vallée du Niger (Cissoko, 1975, p. 181). Le *Tarikh es-Soudan* nous apprend que le premier souverain songhaï qui s'est converti à l'Islam fut Za-Kosoï en 1009-1010 (Es-Sa'di, 1981, p. 5).

À l'exception de Sonni Ali, il faut relever que tous les autres souverains songhaï morts en cours de règne ont bénéficié d'un rituel funéraire conforme à l'Islam. Ces monarques qui appartenaient à la dynastie des Askia, étaient des fils ou des petits-fils d'Askia Mohammed, le fondateur de cette dynastie. Ce dernier avait établi son pouvoir en s'appuyant sur la religion islamique et ses descendants ont adopté cette même démarche. Malheureusement, les sources que nous avons pu collecter n'ont pas fourni assez de détails sur le rituel auquel chacun de ces rois a eu droit. Par exemple, il n'existe aucune information concernant Askia Moussa et Askia Ismaïl. En ce qui concerne Askia Ishaq, nous savons qu'il fut enterré à Koukiya, là où il a trouvé la mort (Kati, 1981, p. 175). S'agissant d'Askia Daoud, le *Tarikh es-Soudan* nous apprend que son corps fut paré pour les funérailles puis transporté de Tondibi à Gao pour y être enterré (Es-Sa'di, 1981, p. 183). Le *Tarikh el-Fettach* souligne que son tombeau se trouve à Gao, derrière celui de son père, Askia Mohammed (Kati, 1913, p. 217). C'est concernant le rite mortuaire islamique d'Askia Mohammed Bano que nous disposons de plus d'informations. À ce propos, le *Tarikh el-Fettach* rapporte qu'« Ishâq ordonna de laver le corps de Mohammed-Bâni ; on le lava et on l'enveloppa d'un linceul, en présence d'Ishâq assis sur son trône royal. Ensuite ce dernier procéda au transport du corps à Gao, où il le fit escorter par quelques-uns de ses principaux officiers et par l'*askia-alfa* Boukar Lanbâr, qui occupait les fonctions de secrétaire ; il le fit enterrer derrière [le tombeau de] son grand-père l'*askia* Mohammed [...] » (Kati, 1913, pp. 244-245).

La présence d'Ishaq, assis sur le trône, assistant au lavage et à l'enveloppement du corps, témoigne de l'importance accordée au défunt. En outre, l'escorte du corps par des dignitaires met en évidence l'honneur et la reconnaissance politique accordés à ce roi décédé. En examinant le cas d'Askia Mohammed Bano, il apparaît que le rituel funéraire islamique observé pour les rois défunts de l'Empire songhaï avait une signification profonde. Il s'agissait non seulement d'honorer leur mémoire, mais aussi de montrer le profond respect que l'on portait à ces souverains, rendant ainsi hommage à leur stature politique.

En somme, les rituels funéraires des rois de l'Empire songhaï, qu'ils soient traditionnels ou islamiques, bien que peu documentés, reflètent les croyances culturelles et religieuses de l'époque, tout en soulignant l'importance du statut et de la mémoire de ces souverains. La mort des rois a eu des conséquences significatives dans cet empire.

3. Les conséquences de la mort des rois

Dans l'Empire songhaï, le roi jouait un rôle central. Par conséquent, sa mort en cours de règne entraînait des conséquences majeures, tant sur le plan politique que social.

3.1. Les luttes de succession

La mort des rois provoquait des luttes de succession qui secouaient l'empire. Cette réalité semble paradoxale au regard des règles qui régissent la transmission du pouvoir. Traditionnellement, le trône était détenu par la famille régnante dont les membres se le transmettaient par héritage. Deux modes de succession ont existé dans l'Empire songhaï : la primogéniture masculine, qui stipulait que l'aîné des fils succédait à son père, et la collatéralité masculine, qui permettait aux frères de se succéder selon le droit d'aînesse. Selon Cissoko (1975, p. 102), le nouveau souverain était proclamé par les hauts dignitaires du conseil impérial connu sous le nom de Sounna. La cérémonie d'investiture, qui se tenait après les funérailles du roi décédé, était un moment solennel durant lequel le nouveau monarque recevait le serment d'obéissance des généraux, des troupes, de la population toute entière et des dévots personnages (Es-Sa'di, 1981, p. 185). À cette occasion, il recevait les attributs de son pouvoir.

Cependant, ces principes établis n'ont pas empêché l'éclatement de luttes pour la succession. La première survint après la mort de Sonni Ali le 6 novembre 1492, opposant son fils Baro, successeur légitime, à Mohammed Silla, l'un de ses principaux généraux. À la

nouvelle du décès du roi, Mohammed Silla, selon le *Tarikh es-Soudan*, « conçut le dessein de s'emparer du pouvoir souverain et, dans ce but, il combina de nombreux moyens d'action » (Es-Sa'di, 1981, p. 117). Soutenu par les lettrés musulmans de Tombouctou, il donna une dimension religieuse à sa revendication du trône, faisant de celle-ci une lutte pour promouvoir l'Islam dans l'empire. Baro fut proclamé souverain le 21 janvier 1493, soit environ trois mois après la mort de son père. D'après Cissoko (1975, p. 76), cet écart prouve à suffisance qu'il « fut contesté et sa nomination soumise à des conditions. » Mohammed Silla constitua une armée pour affronter Baro, qui bénéficiait du soutien presque unanime de tous les chefs de l'Empire songhaï. Après deux batailles décisives, Mohammed Silla triompha de Sonni Baro, qui dut fuir l'empire, permettant ainsi à Mohammed Silla de s'installer sur le trône. La victoire de Mohammed Silla marqua la fin de la dynastie des Sonni et son remplacement par une nouvelle, celle des Askia.

Une nouvelle lutte éclata juste après la mort d'Askia Moussa le 12 avril 1531. Ses frères et cousins qui avaient conspiré pour le tuer, se disputèrent le trône. En effet, l'aîné d'entre eux, Alou, prétendant légitimement au pouvoir, se heurta à ses cousins paternels notamment le gouverneur du Kourmina, Mohammed-Benkan et son frère Otsman-Tinfiran. Ces derniers triomphèrent d'Alou et Mohammed-Benkan s'assit sur le trône « où il reçut serment d'obéissance de ses sujets et fut confirmé dans ses fonctions souveraines » (Es-Sa'di, 1981, p. 144).

Une lutte pour le trône éclata de nouveau après la mort d'Askia Ismaïl le 15 novembre 1539. Cette dernière opposa Ishaq au Balama, chef militaire résidant à Kabara. Le *Tarikh es-Soudan* relate la situation à partir des propos suivants : « Lorsque les gens du Songhaï apprirent la nouvelle de la mort d'Isma'il, ils se hâtèrent de rentrer à Kâgho [Gao] avant que le Balama y fût arrivé. Ils convinrent de mettre sur le trône Ishâq, le frère du défunt, et le proclamèrent souverain le [...] (27 décembre 1539) » (Es-Sa'di, 1981, p. 157). La précipitation des gens du Songhaï à regagner Gao, la capitale, avant l'arrivée du Balama avait pour but d'empêcher ce dernier de s'emparer du trône. Néanmoins, ce n'est qu'un mois et demi plus tard qu'Ishaq fut proclamé souverain. Ce fait historique indique que sa nomination fut contestée.

Une autre lutte pour la succession débuta avant même la mort du roi Askia Ishaq, lorsque la maladie qui allait l'emporter par la suite, s'aggrava. Son frère Daoud qui occupait le poste de gouverneur du Kourmina, convoitait le trône, tandis que c'est son neveu Bokar, qui était le favori pour succéder à Askia Ishaq. Daoud confia alors son inquiétude à un savant, qui usa de pratiques occultes pour mettre fin à la vie de Bokar (Es-Sa'di, 1981, pp. 162-163). Par ailleurs, Askia Ishaq avait désigné son propre fils, Abdelmelek comme son héritier présomptif, mais en raison de l'impopularité de ce dernier, ce fut Daoud qui lui succéda au trône (Kati, 1913, p. 175).

Les luttes de succession se poursuivirent après le décès d'Askia Daoud. El-Hadj, le plus âgé de ses fils présents à ses côtés à Tondibi, s'empara du pouvoir en l'absence du prince héritier Mohammed Benkan, le gouverneur du Kourmina. À l'annonce du décès de son père et de l'ascension de son frère au trône, Mohammed Benkan réunit des troupes dans le but d'aller récupérer le pouvoir à Gao par la force. Une fois arrivé à Tombouctou, il renonça finalement à son projet. Il se mit sous la protection du cadî de la ville, et demanda à ce dernier d'écrire à El-Hadj pour l'informer de sa décision de renoncer à sa fonction et de s'installer à Tombouctou afin de se consacrer à l'étude de la science. Askia El-Hadj accepta la démission de Mohammed Benkan, mais, sous la pression de ses généraux, il finit par ordonner son arrestation et son internement à Kanato (Es-Sa'di, 1981, pp. 185-187).

Enfin, la dernière lutte de succession survint à la mort d'Askia Mohammed Bano. Après avoir appris le décès du roi, les principaux courtisans ainsi que certains chefs de l'armée ourdirent un complot pour proclamer roi Mahmoud, fils d'Askia Ismaïl, tout en excluant les

frères du roi défunt du trône. Le complot fut dévoilé et les descendants d'Askia Daoud, dont l'aîné était Ishaq II, se présentèrent aux comploteurs, armes à la main. Pris de frayeur, ces derniers se soumirent à Ishaq II et le reconnurent comme roi (Kati, 1913, pp. 240-244).

3.2. L'anarchie sociale de l'inter règne

La mort des rois au sein de l'Empire songhaï pouvait engendrer de graves conséquences sur l'ordre social établi. En effet, cette disparition inaugurerait une période de désordres qui perdurerait jusqu'à l'intronisation du nouveau souverain. Pendant cette période d'anarchie des actes répréhensibles qui, en temps normal, auraient été sanctionnés, demeuraient impunis, même si ces actes incluaient des crimes graves tels que le meurtre. Le *Tarikh es-Soudan* illustre cette période de troubles notamment lors de l'inter règne qui suivit la mort d'Askia Mohammed Bano à travers le récit suivant :

Mohammed-Benkan demeura à Kanato jusqu'à l'avènement de Askia Mohammed-Bâno. Quant à ses trois enfants : 'Omar-Bîr, 'Omar-Kato et Binba-Koïra-Idji, ils durent se cacher par crainte de Askia-El-Hâdj et ils restèrent cachés jusqu'à la fin du règne de ce prince et de celui de Askia-Mohammed-Bâno. Ce fut avant l'intronisation de Askia-Ishâq qu'ils se montrèrent et firent tous leurs efforts pour atteindre Amar et le tuer pendant le cours de cet inter règne.

Prévenu de leur dessein, Amar se cacha parmi la troupe de gens qu'on appelait les Souma et dont la fonction consistait à faire cortège au prince lors de son entrée dans la salle du trône. La coutume voulait que ces Souma fussent vêtus d'un burnous, aussi Amar en revêtit-il un également, puis quand Askia-Ishâq eut fait son entrée au palais, il en sortit aussitôt, car la situation troublée ayant alors pris fin, personne n'aurait pu dès lors commettre une agression contre quelqu'un. (Es-Sa'di, 1981, pp. 187-188)

Il est important de relever que cette anarchie observée à la suite du décès des monarques, n'était pas un phénomène propre à l'Empire songhaï. Elle s'est également manifestée dans d'autres contrées d'Afrique de l'Ouest. À titre d'illustration, Delafosse (1912, t. 2, p. 133) rapporte le cas des Mossi en affirmant ceci : « Pendant tout le temps que durait l'inter règne, le pays était plongé dans la plus complète anarchie : chacun avait le droit de tuer, de piller et de voler à sa guise ; les condamnés en cours de peine étaient, de plein droit, graciés et remis en liberté. »

Pour mieux comprendre ce phénomène d'anarchie, il est nécessaire d'examiner la manière dont on concevait le chef dans les sociétés africaines traditionnelles. Comme l'indique Konaré Ba (1977, pp. 52-53), le chef est considéré comme une « force vitale » au sein de la communauté, jouant un rôle à la fois politique et religieux. Il est celui qui maintient l'unité et la cohésion sociale. Sa mort signifie donc une rupture de cet ordre, ce qui explique les troubles qui surviennent durant l'inter règne. Il est intrigant de constater que ce phénomène de désordres, lié aux croyances traditionnelles, persistait même après la mort des rois de la dynastie des Askia, qui se prétendait musulmane.

Ainsi, la mort des rois a systématiquement déclenché des luttes de succession ainsi qu'une période d'anarchie sociale dans l'Empire songhaï. Elle a eu donc des répercussions directes sur la stabilité politique et sociale de l'empire.

Conclusion

En conclusion, l'analyse de la mort des rois dans l'Empire songhaï entre le XV^e et le XVI^e siècle met en lumière l'importance de la figure royale dans cet empire de l'Afrique occidentale. Que la mort des rois soit naturelle ou non, elle donnait lieu à des rituels funéraires, qu'ils soient traditionnels ou islamiques. Ces rites sont révélateurs des croyances culturelles et religieuses qui marquaient la société songhaï, et ils insistaient sur le respect et l'hommage dus aux souverains disparus. De plus, ce qui se passait après leur mort, notamment les batailles

pour le pouvoir et l'anarchie sociale de l'inter règne, montre bien à quel point la disparition d'un roi pouvait déstabiliser l'empire, tant au niveau politique que social. Ces dynamiques montrent clairement que les rois étaient essentiels à l'équilibre et au bon fonctionnement de la société songhaï.

Références bibliographiques

- Brahami, M. (2005). Les rites funéraires en Islam. Résumé du livre : *Les rites funéraires en Islam*. Ed. Tawhid, 1-17. <https://janaza-ethic.com/wp-content/uploads/2020/02/rites.pdf> (consulté le 10 novembre 2024).
- Burkhalter, S. (2000). La place de la mort dans l'Islam. *Frontières*, 13 (1), 73–80. <https://doi.org/10.7202/1074255ar>
- Cissoko, S. M. (1975). *Tombouctou et l'empire songhay*. NEA.
- Cuoq, J.M. (1975). Les épitaphes de Gao. *Recueil des sources arabes concernant l'Afrique occidentale du VIIIe au XVIe siècle (Bilad al-Sūdān)*. Éditions du Centre National de la Recherche Scientifique, 111-114.
- Delafosse, M. (1912). *Haut-Sénégal-Niger, Tome 2 : L'Histoire*. Émile Larose.
- Delafosse, M. (1912). *Haut-Sénégal-Niger, Tome 3 : Les civilisations*. Émile Larose.
- Es-Sa'di, A. (1981). *Tarikh es-Soudan*. Trad. O. Houdas. Librairie d'Amérique et d'Orient Adrien Maisonneuve.
- Kati, M. (1913). *Tarikh el-Fettach*. Trad. O. Houdas et M. Delafosse. Ernest Leroux.
- Konaré Ba, A. (1977). *Sonni Ali*. Institut de recherches en sciences humaines.
- Soumalia, H., Hamidou, M. & Laya, D. (1998). *Traditions des Songhay de Téra (Niger)*. Karthala.